



Mairie de Briennon

16 rue de la Libération

42720 BRIENNON

Tél : 04-77-60-80-73

E-mail : mairie.briennon@wanadoo.fr

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2026

N° : 2026/1702/07

**OBJET : CONVENTIONS
AVEC LA MJC DE
BRIENNON**

Le mardi 17 février 2026 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire de BRIENNON.

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Gilles COMTE, Jean-François TAMIN, Véronique BARBERET, Rachel DURAND, Isabelle DEVIS, Olivier MOTTE, Frédéric ROZIER, Julien BUISSON.

Absents : Nadine CAVELIER (pouvoir à C. BOURNEZ), Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Sandrine CORNIL, Émilie GORDONS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200263-20260217-2026170207-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2026

Secrétaire élue pour la durée de la session : Véronique BARBERET

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 février 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil que trois conventions existent actuellement entre la MJC de Briennon pour la mise à disposition des locaux communaux ALSH et Club Ados et pour l'utilisation du restaurant municipal. Il convient de remettre ces conventions à jour et de prévoir en plus deux conventions pour la mise à disposition d'un local de rangement et de la salle polyvalente et la salle du port. Monsieur le Maire donne lecture des propositions de conventions.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Accepte le principe de mettre à disposition les bâtiments ci-dessus cités à la MJC de Briennon et de la faire bénéficier des services du restaurant municipal,
2. Accepte le contenu des propositions de conventions annexées à la présente délibération,
3. Autorise Monsieur le Maire à signer lesdites convention ainsi que tout document rendu nécessaire par la présente décision.

Fait à BRIENNON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

La secrétaire de séance,
Véronique BARBERET

Publié sur Internet le 24 février 2026